

Le directeur général

Paris, le 29 juillet 2022

Objet : Modification des taux directeurs de l'IEOM

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT N° 2022/01

Conformément aux décisions du Conseil de Surveillance de l'IEOM, et en application de la note d'instruction aux établissements de crédit 2022-01 « Documentation générale de politique monétaire de l'IEOM », notamment sa troisième partie concernant les opérations de politique monétaire garanties, sa quatrième partie sur le réescompte et sa cinquième partie relative aux autres instruments de politique monétaire, les taux directeurs de l'IEOM sont fixés comme suit à compter du 1^{er} août 2022 :

- **taux de la facilité de dépôt (FD) : 0 % ;**
- **taux des lignes de refinancement à 6 mois (TLR) : +0,40 % ;**
 - la LR 12 mois, émise en mai 2022 à TLR +0 bp, s'établit à +0,40 % ;
 - la LR 36 mois, émise en mai 2022 à TLR +20 bp, s'établit à +0,60 % ;
- **taux de facilité de prêt marginal (FPM) : +0,75 % ;**
- **Taux du réescompte de crédit (REE) : 0 %.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie-Anne Poussin-Delmas', written over a horizontal line.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS